



Certificat de capacité à mariage..urgent

Par **lina71**, le **04/01/2008** à **11:06**

bonjour,

je suis française d'origine algérienne, je souhaite me marier avec mon fiancé qui réside en algérie...nous avons fait début décembre 2007 une demande de CCM (certificat de capacité de mariage) auprès du consulat d'oran en algérie...nous avons tous les documents (liste sur le site de l'ambassade de france en algérie), avons été reçu par un agent consulaire qui nous a questionné ensemble sur nos motivations....Les bans ont été publié dans la mairie où je réside en France entre fin décembre et début janvier 2008....Le certificat de non opposition a été transmis au consulat d'oran par ma mairie au 2 janvier 2008...

Mes questions sont les suivantes: combien de temps dois je attendre pour recevoir ce fameux CCM?

Le CCM simplifie t'il les démarches de transcription du livret de famille?

Y a t-il un délai entre la réception du CCM et le mariage civil??

Merci pour votre aide

Par **mourad13**, le **04/01/2008** à **13:53**

bonjour

le delais pour recevoir CCM est deux mois tu va l'avoir normalement fin janvier est le CCM facilite les démarches de transcription (avec CCM ca met entre 1et 3mois)(sans CCMca met entre 3et 6mois peut etre beaucoup plus)et pour te marier il faut le ccm en main apres tu te marie quand tu veut sans aucun delais

mebrouk bon courage

Par **lina71**, le **04/01/2008** à **14:15**

Bonjour Mourad,

tout d'abord, merci pour ta réponse...ensuite je voulais savoir ce que je dois faire concrètement du CCM, dois je le présenter à la mairie (en algérie) lors du mariage civil (car à priori ils ne savent pas ce que c'est???)...puis je passer par le consulat d'oran pour qu'ils transmettent la demande de transcription à Nantes (ce qui m'évitera d'attendre de revenir en France pour le faire)??

Merci encore pour tes infos

Par **mourad13**, le **05/01/2008** à **18:55**

bonjour

quand tu aura ton CCM garde le précieusement parce que tu dois l'envoyer avec le dossier de transcription, pour le dossier de transcription c'est comme tu veux soit l'envoyer toi même à Nantes soit tu le déposes au consulat d'Oran mais je te conseille de le déposer au consulat c'est mieux comme ça t'es sûre que manque rien.

si tu as la double nationalité la mairie algérienne ne te demande pas le CCM mais garde le sur toi au cas où.....

J'espère que j'étais claire et encore une fois bonne chance Lina

Par **krema**, le **05/01/2008** à **19:56**

Lina, OUI tu peux déposer ton dossier de transcription au consulat dont tu dépend! Il le transmettra à Nantes! C'est que ça fait...

Perso ça ne fait pas le CCM, mais je me suis fait taper sur les doigts au consulat de Annaba!

Mon mari et moi avons passé une audition séparément!

Et la dame qui a occupé de nous a dit que la transcription sera longue! (car pas de CCM)

Moi ça fait 1 mois que j'ai déposé mon dossier à Annaba, il l'a envoyé à Nantes et là j'attends et j'attends...

Mourad es-tu en attente de transcription???

;-)

Par **mourad13**, le **06/01/2008** à **17:43**

bonjour krema

pour moi j'attends pas de transcription ni CCM ce sujet m'intéresse beaucoup et comme j'ai vu

que ((lina)) demande des information que je connais je lui est repondue .
bon courage les filles et je vous souhaite beaucoup beaucoup de bonheur

Par **krema**, le **06/01/2008** à **17:46**

Ah dador, Mourad! En tt k c sympa!!!
Merci...

Par **kaokao**, le **26/07/2013** à **12:48**

bjr, tout le monde moi je suis algérienne et je compte me marier avec un français. quelqu'un pourrait m'expliquer les procédures à suivre au niveau du consulat de france à annaba ? et aussi on m'a dit que je dois passer un entretien au niveau du consulat et aussi au niveau du commissariat ici à annaba vu que mon fiancé est un français d'origine . Merci pour votre attention.

Par **mimi05**, le **09/07/2014** à **10:15**

bjr,moi je suis algérienne et je compte me marier avec un français. ci j'ai pas fais la CCM et je fais le mariage. quelqu'un pourrait m'expliquer les procédures à suivre au niveau du consulat de france à annaba si j'ai pas fais la CCM . Merci pour votre attention.

Par **mimi05**, le **09/07/2014** à **10:17**

bjr,moi je suis algérienne et je compte me marier avec un français. ci j'ai pas fais la CCM et je fais le mariage. quelqu'un pourrait m'expliquer les procédures à suivre au niveau du consulat de france à annaba si j'ai pas fais la CCM . Merci pour votre attention.

Par **mabouba7**, le **21/07/2014** à **13:43**

cc a tous je suis malika de strasbourg j aurai une petite question on a passer l entretien a annaba le 03/06/2014
les ban de publication de mariage on et fait du 17/06 au 27/06 et la marie a faxer mon certificat de non opposition
j aurai voulu savoir si il me l envoie a mon domicile en france et combien de temp faut t il attendre merci j attend vos reponse